



7 novembre 2023 N° 194



© Audrey and Lesya de Pixabay

Sommaire

Actualités.....	<u>2</u>
Retraites : Ne touchez pas aux réserves de nos régimes de retraites complémentaires ..	<u>2</u>
Communiqué de presse de la CFR.....	<u>4</u>
Le nouvel annuaire des Représentants des Usagers de France Assos Santé	<u>5</u>
Les Délégués Régionaux de la FNAR – La Charte.....	<u>6</u>
Les Délégués Régionaux par ordre alphabétique des régions.....	<u>7</u>
Santé Infos Droit de France Assos Santé	<u>9</u>
L'ARP-PHILIPS fête ses 50 ans.....	<u>10</u>

ACTUALITÉS

- Retraites ARRCO/AGIRC **revalorisées** au 1^{er} novembre : **+ 4,9 %**
- **Augmentation** de la consultation - chez le généraliste : **26,50 €**
- chez le spécialiste : **31,50 €**
- **Trêve hivernale du 1^{er} novembre au 31 mars 2024** : expulsion d'un locataire impossible durant cette période, de même que les coupures de gaz et d'électricité.
- **Semaine de la dénutrition du 7 au 14 novembre partout en France.**
La dénutrition concerne 400 000 personnes âgées vivant à domicile et 270 000 personnes vivant en EHPAD. Elle a un impact important sur la santé et représente une perte de chance dans de nombreuses maladies.
Les outils de dépistage et de diagnostic sont simples, et la prise en charge est efficace. Le plus difficile : la sensibilisation. Nous pouvons être ces relais d'information auprès des aînés et des aidants. Les principales propositions du collectif de lutte contre la dénutrition se déploient sur quatre axes : Prévenir la dénutrition - Dépister la dénutrition - Prendre en charge la dénutrition – Mobiliser le plus largement.

Pour aller plus loin, consulter le site du Collectif pour la lutte contre la dénutrition :

<https://www.luttecontreladenutrition.fr>

Marie-Christine Chambe

CFR

Retraite

« Ne touchez pas aux réserves de nos régimes de retraites complémentaires ! » (Pierre Erbs)

Accord national interprofessionnel Agirc-Arrco (ANI) 2023-2026, revalorisations au 1er novembre 2023 : 4,9 %

Signé le 12 octobre par les représentants des partenaires sociaux pilotant l'Agirc-Arrco (unanimité moins 1 voix), cet accord garantit la pérennité financière de notre régime.

La revalorisation de nos complémentaires continuera donc d'avoir lieu au 1er novembre de chacune des années 2024, 2025, 2026. La valeur de service du point évoluera à ces dates comme les prix à la consommation hors tabac estimés par l'INSEE pour l'année en cours moins un *facteur de soutenabilité de 0,40 point*.

Cette valeur de service ne pourra pas conduire à revaloriser les pensions au-delà de l'évolution des salaires.

Par lettre du 13 juin de Pierre Erbs à Didier Weckner, président d'Agirc-Arrco, nous avons expressément demandé que chaque revalorisation annuelle soit, « **a minima** », toujours égale au chiffre INSEE. Malgré l'absence de réponse à cette demande, nous avons estimé que le

4,9 % obtenu convenait. Le résultat financier 2023 d'Agirc-Arrco bénéficie évidemment de la compensation de l'inflation par l'État.

Le coût de cette revalorisation atteindra 4,5 M€, mais il sera largement compensé par la hausse du salaire moyen.

L'abandon du malus pour les départs avant 63 ans et le dispositif cumul emploi-retraite coûteront respectivement 400 et 100 M€. À 400 M€, les mesures de solidarité pour les petites retraites seront financées par les excédents liés à la réforme des retraites elle-même.

Dure confrontation entre gouvernement et partenaires sociaux

Malgré les nombreuses protestations des partenaires sociaux dûment relayées par la presse, Olivier Dussot* a exercé une pression constante pour qu'Agirc-Arrco participe au retour à l'équilibre du régime général (CNAV) actuellement en déficit d'environ 13 Md€ (milliards). L'hypothèse d'une ponction annuelle des résultats Agirc-Arrco, à hauteur de 1 M€ dès 2024 et de 3 fois plus dès 2030 était sur la table, mais syndicats et Medef ont rapidement fermé la porte à une telle contribution dont une des raisons évidentes était d'alléger la dette française. Le gouvernement veut absolument éviter que cette dette vienne à dépasser 11 Md€.

La Première ministre a essayé d'apaiser les discussions à la veille d'une Conférence Sociale qu'un tel « *bras de fer* » menaçait de parasiter. Rien n'est joué, mais des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent, celle par exemple de Didier Bazzocchi (vice-président du Cercle de recherche et d'analyse sur la protection sociale, déjà cité dans AFJ d'octobre) dans Les Echos « **Agirc-Arrco, un bien commun à défendre. Ce régime de retraite équilibré depuis plus de 75 ans est un bien commun à préserver absolument et résolument. L'État cherche à mobiliser une fraction des ressources de l'Agirc-Arrco pour financer ses propres priorités en matière de retraite alors que ses priorités providence relèvent des transferts sociaux et non des assurances sociales. Leur financement doit donc relever des impôts, que paient au demeurant tant les cotisants que les retraités d'Agirc-Arrco. Prélever sur les ressources de notre régime, c'est discréditer les partenaires sociaux qui ont su le gérer de manière prudente et responsable, c'est inquiéter les retraités sur le niveau futur de leur retraite** », c'est « *faire un prélèvement clandestin sur le niveau de vie des actifs* ». On ne peut mieux le dire. N'oublions pas non plus que, pour une large partie, ces réserves ont été constituées par la sous indexation systématique des pensions depuis près de 5 ans, à l'exception notable de 2022.

Jean Tirole (Prix Nobel d'Economie 2014), note que l'accroissement de la dette de l'État est, bien sûr pour partie seulement, imputable à la partie des cotisations qu'il verse en tant qu'employeur de certaines catégories d'agents de la Fonction publique (fonctionnaires, hôpitaux ...) « *Cotisations très généreuses par rapport à celles du secteur privé* ». J'ajoute que ces comparaisons ont toujours été et restent difficiles.

Marie-Christine Chambe (Commission Retraite) estime que « *la publication régulière, par une instance indépendante, de la situation d'équilibre du système de retraite intégrant l'ensemble des régimes permettrait d'évaluer le risque réel de déséquilibre susceptible de menacer la pérennité du dispositif. Un dispositif de gouvernance à l'image de celui d'Agirc-Arrco, dont les retraités feraient partie, n'autoriserait pas la présentation de budgets déficitaires* ».

Christian Bourreau rapporte dans *Courrier des Retraités* qu'Hervé Le Bras** estime la cotisation patronale de retraite dans la Fonction Publique d'État « *très supérieure à celle du*

privé, qu'elle occulte la réalité, à savoir qu'elle contient une subvention de fait » et éponge donc un déficit de l'ordre de 30 M€.

Le « *bras de fer* » évoqué ci-avant a sérieusement dégradé le climat entre l'exécutif et les partenaires sociaux, mais une « *Conférence Sociale* » du type de celle conçue par François Hollande avec patronat et syndicats commence. E. Macron n'en avait ensuite pas prolongé la pratique avant de la reprendre cette année en l'annonçant fin août aux représentants des partis politiques. Elle sera consacrée au « *travail qui paie mieux* » (E. Borne). Faute d'en savoir davantage, j'attendrai le prochain AFJ pour en parler sagement.

La Première ministre a bien affirmé qu'il « *n'a jamais été question de ponctionner l'Agirc-Arrco* », tout en « *souhaitant que l'on poursuive...* ». L'exécutif veut des « **engagements de principe** » et espère que les partenaires sociaux mettront 400 millions d'euros sur la table.

En tout cas, cacophonie et incertitudes y sont, sur la table, et notre Communiqué de presse CFR ci-joint : « **Ne touchez pas aux réserves de nos régimes de retraite complémentaire !** » est le meilleur jugement de cette situation. Il est aussi la plus explicite traduction de notre volonté de contribuer à la faire changer.

Pierre Lange

*Olivier Dussopt : ministre du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion

** Hervé Le Bras : « *La réforme des retraites expliquée au gouvernement* »



Communiqué de presse n° 146

Ne touchez pas aux réserves de nos régimes de retraite complémentaires !

Si la menace d'une ponction par la Loi de financement de la sécurité sociale pour 2024 sur les réserves de l'Agirc-Arrco envisagée par le Ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion semble aujourd'hui écartée, le gouvernement n'a pas abandonné l'idée d'une mise à contribution des régimes complémentaires pour assurer l'équilibre des comptes de la Sécurité sociale et déclare poursuivre les discussions sur ce sujet avec les partenaires sociaux.

La Confédération Française des Retraités s'élève contre cette confusion inadmissible entre régimes de retraite de nature différentes, régimes de base gérés par les pouvoirs publics et régimes complémentaires gérés par les partenaires sociaux. Elle se félicite de la gestion responsable des régimes complémentaires, gestion responsable qui devra alimenter la réflexion sur les droits des uns et des autres au sein même de ces régimes.

La Confédération Française des Retraités restera vigilante sur ce sujet et s'opposera avec force à toute manœuvre qui remettrait en cause les principes fondateurs des régimes complémentaires et qu'elle considérerait comme un abus de pouvoir.

Paris le 26 Octobre 2023

FNAR

Le nouvel annuaire des représentants des Usagers de France Assos santé.

France Assos santé vient d'annoncer l'aboutissement d'un projet qui a mobilisé ses équipes tant au siège qu'en région : la refonte de [l'annuaire des représentants des usagers](#).

Cette refonte s'inscrit plus largement dans la constitution d'une base de contacts des acteurs associatifs et des instances de santé. Ce nouvel annuaire des représentants des usagers est désormais en ligne sur le site Extranet de France Assos Santé.

Les principales caractéristiques en sont :

- **Une vision globale de la représentation des usagers**

Conçu pour offrir une vision globale et indispensable de la représentation des usagers au niveau national et régional, ce nouvel annuaire est un outil précieux qui doit contribuer à faciliter la mise en contact des représentants des usagers entre eux ainsi que l'animation des réseaux par les Associations et, faire vivre la démocratie en santé. Il permet d'identifier l'ensemble des mandats occupés (CDU, Conseil d'Administration, CPTS, Comité de Protection des Personnes, ...).

- **Un accès réservé**

L'annuaire n'est pas public. L'accès est strictement réservé aux représentants des usagers, aux membres des associations et à certains acteurs institutionnels (Ministère de la Santé et Agences Régionales de Santé). Pour le réseau de France Assos Santé l'accès se fait via l'Extranet, sans besoin de renseigner un identifiant et un mot de passe, autre que celui qui permet d'accéder à l'extranet de France Assos Santé. Si vous n'y êtes pas encore inscrit, n'hésitez pas à en faire la demande via ce [lien](#) !

Rappel : les Représentants des Usagers connus de France Assos Santé, ont déjà dû

recevoir trois mails de France Assos Santé relatifs à cet annuaire :

- Le premier en date du 27 octobre 2023 ayant pour objet : *Information sur votre présence dans l'annuaire des représentants des usagers de France Assos Santé*
- Le deuxième en date du 27 octobre 2023 ayant pour objet : *Règlement général (UE) pour la protection des données (RGPD) - Notice d'information - Administration d'un annuaire des Représentants des Usagers (RU)*
- Le troisième en date du 30 octobre 2023 ayant pour objet : *Découvrez le nouvel Annuaire des représentants des usagers, sur l'Extranet de France Assos Santé !*

- **Un travail d'équipe de longue haleine**

Cet annuaire est le fruit d'un travail d'équipe mené ces derniers mois en délégations régionales et au siège de France Assos Santé. Il sera poursuivi au fil du temps pour assurer la qualité des données, enjeu primordial pour la viabilité de l'annuaire. C'est pourquoi, nous vous remercions par avance d'aider France Assos Santé à l'enrichir avec les données dont vous avez connaissance et qui n'y figureaient pas encore. Pour cela, nous vous invitons à utiliser le formulaire mis à disposition, ou à contacter la Mission Santé Qualité de Vie du Retraité par mail adressé à : mission.sante.fnar@orange.fr

- **Bien plus qu'un annuaire, une base de contacts**



L'annuaire des représentants des usagers que vous pouvez consulter est la partie visible d'une base de contacts plus large qui rassemble les contacts de France Assos Santé (associations, partenaires et institutionnels). Il est aussi très utile sur l'organisation des événements. Il

permet, en interconnexion avec les autres outils de travail de France Assos Santé, un gain d'efficacité pour tous. Et cela dans le respect des exigences du Règlement général de protection des données (RGPD).

N'hésitez pas à consulter ce nouvel annuaire !

Pour en savoir plus :

[Accès à la page dédiée à la représentation des usagers sur le site de France Assos Santé.](#)

Alain Pelc
Responsable du Réseau des RU FNAR

Délégués régionaux de la FNAR

La Charte

Mandaté par la FNAR dans les Régions métropolitaines et extra-marines, le DR poursuit ses actions dans le cadre institutionnel français.

Tous les représentants de la FNAR partagent des finalités qui sont aussi celles de la Fédération et de ses associations adhérentes :

- La défense du système de protection sociale et de santé universel, solidaire.
- La promotion de la démocratie sociale qui s'appuie sur les bénévoles agissant au sein d'associations et fédérations agréées ou reconnues,
- L'absence de discrimination, notamment celle liée à l'âge.

Le Délégué Régional est le relais essentiel pour faire valoir les prises de position exprimées par notre fédération.

Il représente la fédération localement pour remplir les missions énumérées ci-dessous :

• Animer :

Il suscite et anime des rencontres avec les responsables locaux des associations régionales ou nationales affiliées à la FNAR qui communiquent leurs correspondants.

Il organise en accord avec ces correspondants de la région au moins une réunion par an ainsi que des actions ou manifestations.

Lorsqu'il est sollicité, il participe, dans la mesure de ses disponibilités, aux réunions locales des associations membres de la FNAR.

• Coordonner : il communique avec tous

les représentants localement de la FNAR dans les CDCA¹, dans les établissements de santé en tant que Représentants des Usagers (RU), dans les URAASS², ainsi que les délégués départementaux et régionaux CFR.

Il recense celles et ceux qui œuvrent au Conseil Économique et Social Régional et autres instances ayant à traiter des questions relatives aux Retraités et Personnes Âgées.

• **Consulter** : Il consulte régulièrement le site internet de notre fédération. Il fait remonter toutes les informations et modifications nécessaires pour mettre à jour les bases des données centrales, en envoyant un mail à : contact@fnar.info.

• **Développer / Organiser** :

Chaque DR constitue et maintient à jour son propre fichier des personnes agissantes dans sa région. Ce fichier comprendra les coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphone, tel portable, mail) des personnes suivantes :

- Délégués FNAR régionaux (Titulaires et Suppléants),
- Représentants FNAR dans les CDCA, titulaire et suppléant,
- Représentants des Usagers (RU) et le nom de leurs établissements respectivement,
- Représentants FNAR dans les URAASS,
- Présidents des associations locales,
- Représentants régionaux des associations nationales.
- Élus Régionaux éventuellement.

Le DR prend les initiatives pour développer la FNAR dans sa région et contribue au recrutement de nouvelles associations.

Pour l'aider dans ces actions de développement et de recrutement il peut faire appel à la commission dédiée au développement (COMDEV).

• **Informier** : Il diffuse aux responsables d'associations les informations que lui transmettent la FNAR et la CFR.

Il communique aux instances dirigeantes de la FNAR toute information utile à l'élaboration de la politique nationale et contribue à alimenter le mensuel « Au Fil des Jours » ainsi que la page « Régions » du site internet de la FNAR.

• **Promouvoir** : Il promeut la notoriété de la FNAR, notamment avec les médias locaux. Il relaie les initiatives régionales et se fait aider par la commission à la communication (COMCOM).

Michel Martin

¹ CDCA Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

² URAASS Union régionale des Associations agréées d'usagers du Système de Santé

Les DR Délégués Régionaux FNAR par ordre alphabétique des régions

Auvergne – Rhône – Alpes :

Michel MARTIN : Auvergne-Rhône/Alpes, 06 88 38 31 39, martim3ptdevx@gmail.com 75012, Paris

Champagne – Ardennes :

Jean-Claude BEAUCOURT : Champagne-Ardenne, 06 72 00 39 00, jeanclaudebeaucourt@free.fr

Bourgogne – Franche Comté :

Michèle LAUT : Franche-Comté, 06 87 08 24 56, michele.laut@orange.fr 70190, Maizières

Guy QUESSEVEUR : Bourgogne-Franche-Comté, 06 85 12 55 36, guy.quesseveur@orange.fr, 21310 BEZE.

Bretagne :

Solange BOURGES : Bretagne, 06 62 43 23 33, smpourges@yahoo.fr 35150, Janzé.

Christian DREANO : Bretagne, 06 87 86 32 23, cdreano@gmail.com 29680 Roscoff

Grand Est :

Raymond CLEMENT : Grand Est, 06 10 01 85 53, rclement.cernay@orange.fr 68700, CERNAY

Ile de France :

Secrétariat FNAR, 01 40 58 15 00, contact@fnar.info 83 Avenue d'Italie, 75013, Paris

Normandie :

Jean-Claude DUMONT : Normandie, 06 10 81 84 23, jc.dumont4@orange.fr 50460, Tonneville

Nouvelle Aquitaine :

Danielle BOIZARD : Nouvelle Aquitaine, 06 86 78 42 85, d.boizard@gmail.com 33610, CESTAD

Limousin :

Bertrand ROUZADE : Limousin, 06 28 05 63 91, brouzade@gmail.com 87000, Limoges

Occitanie :

Jean-Marc Abadie : Languedoc-Roussillon, 06 20 08 24 08, jean-marc.abadie84@orange.fr
30900 Nîmes

Pays de Loire :

Jean-Claude Gascoin, 06 88 59 05 43, jc.gascoin@orange.fr 49070, ST Leger de Lignières

Provence – Alpes Côte d'Azur :

Jean-Jacques Dejardin, dejardin.jean-jacques@orange.fr 83200, Toulon



© Jolie R. de Pixabay



01 53 62 40 30

La ligne de France Assos Santé

lundi, mercredi, vendredi 14h - 18h / mardi et jeudi 14h - 20h
Prix d'un appel local

**Des juristes répondent
gratuitement à vos questions
en lien avec votre santé.**



Vous pouvez aussi poser votre question en ligne sur :

www.france-assos-sante.org/sante-info-droits/

A... COMME ASSOCIATIONS

18 octobre : L'Amicale des Retraités PHILIPS fête ses 50 ans



L'Amicale des Retraités PHILIPS - ARP a célébré le 18 octobre dernier au restaurant flottant Le River Café (Issy les Moulineaux) ses 50 ans. L'ARP est fière de tout ce qui a été accompli depuis 1973 : plus de 200 bulletins d'informations au compteur, environ 250 voyages organisés, des centaines de randonnées planifiées, de nombreuses sorties théâtre, concerts, visites et conférences, une montagne de timbres échangés, six présidents, un noyau dur de bénévoles et des adhérents fidèles.

Alain Millet

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de diffuser très largement cette Newsletter à vos adhérents pour les informer sur l'action de la FNAR en faveur des retraités !

À tous les destinataires : vous appréciez notre newsletter, faites-la connaître autour de vous et invitez vos proches, vos amis, vos voisins... à rejoindre la FNAR en y adhérant.

Afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, merci de nous signaler tout changement d'adresse mail !!!



© Julita de Pixabay

Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »



- **5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à la FNAR**
- **10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel**

Contact : FNAR - 83/87 avenue d'Italie - 75013 PARIS

Prochaine parution de l'AFJ le 6 décembre

Pour contacter la rédaction de ce bulletin, envoyez un message à l'adresse comcom@fnar.info